



Litige préavis contrat de location en concubinage

Par **Josh34**, le **09/07/2008** à **20:06**

Bonjour, je viens de m'inscrire sur ce forum pour vous exposer mon problème, et espère que quelqu'un puisse m'aider...
En Juillet dernier j'ai emménagé avec mon "compagnon" dans un appartement. Nous avons signé un contrat de location standard (nous payions chacun notre part du loyer, et de même chacun de nous avions 1 personne s'étant portée garant [nous sommes étudiants]).
Nous nous sommes séparés avec mon "compagnon" en Avril. Ne pouvant garder l'appartement pour moi toute seule, nous avons décidé de faire part à l'agence de notre souhait de quitter notre logement.
Mon "compagnon" s'est chargé d'envoyer le préavis (comme l'agence nous l'avait demandé)...
Hier, alors qu'un rendez vous avec l'agence été fixé pour effectuer l'état des lieux de sortie. Quelques minutes avant le RDV l'agence nous appelle nous informant qu'ils ne viendraient pas faire l'état des lieux sans plus d'explication.
Nous nous sommes rendus dans leurs locaux, la responsable des états des lieux nous a dit qu'ils n'avaient pas reçu mon préavis en prétextant qu'il s'agissait d'un contrat de collocation (or il s'agit d'un simple "CONTRAT DE LOCATION")...
La personne que nous avons en face de nous a dit qu'elle ne pouvait rien faire pour nous si je ne leur faisais pas immédiatement un préavis (ce qui me condamnerait à payer 3 mois de loyer seule, montant s'élevant tout de même à 2000 euros...)
Cependant, nous avons voulu nous entretenir avec la responsable de l'agence. Cette dernière a refusé de nous recevoir tant que mon préavis ne leur serait pas fourni... elle a même refusé que l'on prenne rendez vous ultérieurement avec elle)...
C'est là que j'aurai besoin de vos conseils :
- L'agence est elle dans son droit lorsqu'elle nous demande aujourd'hui de fournir un 2e préavis, alors qu'elle n'en n'avait pas fait la demande auparavant ?
- Vu que mon "compagnon" n'est légalement à ce jour plus locataire de notre appartement, l'agence n'aurait-elle pas du me faire signer un nouveau bail ?
- La responsable de l'agence a-t-elle le droit de refuser de prendre un rendez-vous avec nous ? Ne viole-t-elle pas ses obligations

professionnelles ?
- Que me conseillez vous de faire ?
(Désolée d'avoir été si longue ...)
J'espère que quelqu'un pourra me répondre ...
Merci par avance ...
Bien à vous.